

Un pamphlet contre l'Académie : le mystère des "Lettres vertes" (1839-1840)

Autor(en): **Rilliet, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **15 (1972-1975)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002538>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UN PAMPHLET CONTRE L'ACADÉMIE

LE MYSTÈRE DES « LETTRES VERTES » (1839-1840)

par Jean RILLIET *

A la fin du printemps 1839, parut à Genève, imprimée par Charles Gruaz, rue du Puits-Saint-Pierre, une brochure de vingt pages à la couverture verte encadrée de noir, intitulée : *Première lettre à un membre du Conseil d'Instruction publique sur l'organisation actuelle de l'Académie de Genève par un Père de famille*. Elle prévoyait la publication d'une seconde lettre qui fut annoncée dans le numéro du 23 juillet du *Fédéral*, le journal conservateur genevois de l'époque.

Cinq « lettres vertes » parurent successivement, les deux dernières en 1840. Elles suscitèrent un tollé de protestations d'autant plus vif qu'elles étaient anonymes et que les contemporains s'efforcèrent de percer le mystère de leur origine. On fit de nombreuses suppositions, à preuve la réaction d'André Sayous, futur professeur à l'Académie, qui fit paraître un démenti dans le *Fédéral* du 16 juillet 1839. Certains l'accusent d'être l'auteur de la *Première lettre à un membre du Conseil d'Instruction publique*. « Cette assertion », répond-il, « est complètement fausse ».

On suivit aussi d'autres pistes. L'attribution à André Sayous montre que la qualité littéraire de la brochure avait frappé. Sayous, bon écrivain, publia en cette même année 1839 une *Etude littéraire sur Calvin* qui lui valut dans les colonnes du *Fédéral* le 16 août un élogieux article signé E. C., soit son ami Eugène Colladon, avocat, futur procureur général.

Avant de nous plonger plus avant dans les questions d'attribution, ouvrons très brièvement les « Lettres vertes ». Celles-ci s'attaquent avec vigueur à la Direction de l'Instruction publique,

* Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie le 27 novembre 1975.

accusant les autorités de s'être dessaisies pratiquement de leur pouvoir au profit du Corps académique, c'est-à-dire des professeurs eux-mêmes. Ceux-ci choisissent leurs futurs collègues selon un système de cooptation que n'équilibre aucun contre-poids effectif. De l'avis de l'anonyme, notre petite République rappelle « certaines voitures d'invention toute moderne [les omnibus] : l'air y circule difficilement ; l'espace y est si étroit qu'on ne peut faire un mouvement sans blesser quelque voisin. Il faut beaucoup de précautions pour s'y assoir »¹.

Cette voiture bondée, dans laquelle on n'entre qu'avec peine — « Le nouveau venu ... avance lentement ; il rencontre une foule de jambes hostiles qui s'opposent sourdement à son passage ... » — devient l'image d'une société où les postes à repourvoir sont rares et où les gens en place redoutent les nouveaux arrivants. D'où cette remarque : « Ne sommes-nous pas entourés d'hommes assis ? » suivie d'un commentaire explicatif :

« J'appelle hommes assis ceux qui ont leur position toute faite, leurs idées arrêtées et leur sphère d'influence ; tous ceux qui sont en possession de diriger et d'exploiter l'opinion publique ; tous ceux enfin qui ont le privilège exclusif d'être écoutés quand ils parlent.

« Ces hommes craignent par-dessus tout d'être dérangés ; ils ont horreur du mouvement ; ils vivent toujours sur les mêmes idées et seraient au désespoir qu'on leur en fît digérer de nouvelles. Ils ont fini de penser ; ils ruminent ... Malheur à l'imprudent qui se permet d'exprimer un doute sur l'importance de ce qui est ; il court grand risque d'être lapidé par tous les hommes assis et d'apprendre à ses dépens que, dans un petit pays, on ne peut discourir librement sur les choses sans irriter les hommes qui s'en occupent ».²

Il suffit de ces citations pour comprendre que les « Lettres vertes » ne sortent pas de la plume d'un homme assis, personnage consulaire ou simplement bien installé dans la vie, mais de celle d'un homme jeune. Ainsi a toujours parlé et parlera toujours la jeunesse qui vit en deçà des postes importants et qui ne porte pas le poids des responsabilités. La contestation ne date pas d'hier. En 1839, elle levait aussi la tête.

¹ *Première lettre à un membre du Conseil d'Instruction publique ...*, Genève, Imprimerie Charles Gruaz, 1839, p. 3.

² *Ibid.*, p. 4 et 5.

L'anonyme prend donc pour cible de sa critique l'Académie, à laquelle les lois faites en 1834 et 1835 accordent des pouvoirs étendus. Le Conseil de l'Instruction publique est censé la contrôler, mais comme l'avaient prévu quelques rares députés en Conseil Représentatif, il ne peut qu'approuver les projets présentés par recteur et vice-recteur. On avait décrit la loi nouvelle comme assurant à notre cité un avenir glorieux : « Il semblait que Genève allait devenir un point lumineux, un soleil où l'on viendrait de tous les points de l'Europe s'éclairer et se réchauffer »¹. Ces promesses sont démenties par la réalité. Les hommes qui mènent l'Académie, « après avoir vécu sur la rente d'une gloire acquise par d'autres que par eux ... en sont maintenant à dévorer leur capital ... ils exploitent à leur profit l'éclat que laissent encore tomber sur eux quelques hommes illustres, revêtus d'un titre semblable au leur. Mais c'est en vain qu'ils cherchent à couvrir leurs bévues de cette solidarité. Chacun sait que les De Saussure, les De Candolle, les Sismondi, les Frédéric Maurice, seuls noms importants de l'Académie, sont dès longtemps étrangers aux œuvres de la coterie qui la gouverne »².

Si le style du pamphlet frappait par sa qualité, le pavé était lourd. L'eau rejaillissait. On scruta les pages des « Lettres vertes » pour découvrir l'écrivain qui maniait sa plume avec tant de brio. Nous avons vu le démenti d'André Sayous. Celui-ci avait alors un peu plus de 30 ans. Les brochures, qui regrettaient l'absence d'une vraie faculté des lettres, parlaient aussi de l'état de la faculté de théologie « où les étudiants étrangers ne viennent plus que pour les bourses », et de la « faculté de droit où le découragement et la torpeur s'emparent des élèves »³. L'anonymat recouvrait-il un théologien ou un juriste, puisqu'il ne s'agissait pas d'un littérateur comme on l'avait tout d'abord supposé ? La seconde lettre clouait au pilori le « déclassement presque systématique des capacités » ; elle évoquait le « botaniste distingué qui professe aujourd'hui la philosophie », déplorait qu'on ait « offert sous le manteau à un théologien une chaire de litté-

¹ *Première lettre ...*, p. 10.

² *Ibid.*, p. 11 et 12.

³ *Ibid.*, p. 12.

rature comparée et de même une chaire de droit pénal à un jeune docteur tout occupé de droit romain ... »¹. La possibilité d'un théologien ulcéré, mais aussi celle d'un juriste mécontent se précisaient. Quel que fût l'auteur, au reste, l'honneur de l'Académie souffrait, ses « tripotages » (comme les appelait l'onyme) s'étaient au grand jour. L'écrivain dénonçait âprement à la fois la passion de dominer du corps académique et la faiblesse de sa propre production :

« Quand on aura prélevé un livre de droit constitutionnel, quelques traités théologiques à peine connus hors de nos murs, quelques caricatures et quelques pastiches littéraires, des monographies botaniques et un bon mémoire de physique, que restera-t-il donc pour servir de fondement à tant de vanité? Aussi, dans les discours de cette année [il s'agissait des promotions], on a beaucoup parlé des morts, car il n'y avait rien à dire des vivants. »²

Les suppositions couraient bon train. Sayous écarté, Charles Borgeaud, qui consacre à cette affaire une dizaine de pages de son monumental ouvrage *L'Académie et l'Université au XIX^e siècle*, signale à la suite de Henri Fazy qu'on attribua les « Lettres vertes » à la collaboration de MM. William Turrettini, substitut du Procureur général, plus tard titulaire de cette haute fonction, et Albert Rilliet-de Candolle, ministre en 1832, devenu membre et secrétaire de la Commission des Collèges. Le bruit courut encore qu'aux noms de Turrettini et Rilliet il fallait ajouter celui d'un ami commun, Eugène Colladon, collègue de Turrettini à la fois au Conseil Représentatif et au Parquet du Procureur général. Borgeaud relève que les deux juristes allaient peu après défendre les « Lettres vertes » au Conseil Représentatif en réponse à la réplique du recteur Auguste de la Rive. Ils ont été, sans doute, affirme l'historien, « des premiers à connaître l'origine des « Lettres vertes ». Mais aucune autre raison n'autorise à les tenir pour co-auteurs. Par contre une recherche, dans la riche collection des papiers Rilliet relatifs à l'Académie, nous a permis de

¹ *Seconde lettre à un membre du Conseil d'Instruction publique ...*, Genève, Imprimerie Charles Gruaz, 1839, p. 13.

² *Troisième lettre à un membre du Conseil d'Instruction publique ...*, Genève, Imprimerie Charles Gruaz, 1839, p. 19-20. Les « caricatures » sont manifestement une allusion à Rodolphe Töpffer.

constater que le manuscrit du « père de famille » s'y trouve et qu'il est tout entier de la main d'Albert Rilliet-de Candolle »¹.

Une brève présentation s'impose. Né le 5 février 1809, fils aîné d'Albert Rilliet-Pictet, lieutenant de police et conseiller d'Etat, le deuxième Albert Rilliet avait fait des études de théologie. Reçu ministre en 1832, il n'exerça jamais de fonction ecclésiastique, mais s'intéressa aux questions exégétiques et historiques, publiant de nombreux travaux. Epoux le 15 mai 1835 d'Amélie de Candolle, il signa dès lors, pour se distinguer de son père, « Rilliet-de Candolle ». Professeur à l'Académie de 1844 à 1846 dans une chaire de littérature ancienne et moderne, il donna sa démission au lendemain de la révolution de 1846.

A sa découverte du manuscrit, qui semble trancher définitivement le débat, Borgeaud ajoute encore le témoignage de Töpffer, une lettre adressée par l'auteur du « Dr Festus » à Auguste de la Rive : « C'est contre vous en personne et personnellement que la personne crache et bave sa bile fermentée. Encore une chose. Je pense bien que ces brochures partent d'un club, mais le ton et l'arête de celle-ci m'ont induit à penser au dedans de moi que ce pourrait bien être Rilliet-de Candolle qui mène et tient la plume »². Toutefois Borgeaud, sous la forme d'une note en bas de page, constate sans s'y arrêter que « dans sa bibliographie, à cela près si complète, des écrits d'Albert Rilliet, Théophile Dufour ne mentionne pas les Lettres vertes »³.

Un tel silence mérite réflexion. Archiviste d'Etat, historien, collaborateur d'Albert Rilliet, Théophile Dufour, après le décès de son vénérable ami, a publié une notice nécrologique pleine d'une respectueuse affection et complétée par une bibliographie qui revêtit d'abord la forme d'une allocution prononcée devant la Société d'histoire et d'archéologie le 8 novembre 1883. J'en détache le rappel « du scrupule extraordinaire qu'il [Rilliet] apportait dans tout ce qui touche à la recherche des matériaux, à la comparaison des sources, à la vérification du plus mince

¹ Charles BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève. L'Académie et l'Université au XIX^e siècle, 1814-1900*, Genève, 1934, p. 299.

² *Ibid.*, p. 300.

³ *Ibid.*, p. 300.

détail, du renseignement en apparence le plus insignifiant »¹. Sur le plan historique, aucune vérification, même tâtilonne d'apparence, n'est de trop.

Théophile Dufour, lui aussi modèle de conscience historique, précise que sa bibliographie est incomplète. Il aurait voulu énumérer tous les articles d'Albert Rilliet publiés, soit dans la *Bibliothèque universelle*, soit dans le *Semteur*, mais la plupart étaient anonymes. Et ceci valait également pour la collaboration de l'historien dès 1834 au *Fédéral*, puis au *Journal de Genève*. Après en avoir discuté avec Albert Rilliet-Cramer, neveu du défunt, et son ami Charles Le Fort, après consultation des papiers laissés par Rilliet-de Candolle, Dufour limita donc sa liste de publications, la sachant incomplète, mais contenant l'essentiel.

Ces précisions expliquent que je n'aie jamais entendu parler des « Lettres vertes » dans ma famille, et qu'en compulsant dans ma jeunesse les papiers de Rilliet-de Candolle, je n'en aie pas trouvé la trace. Il fallut voici quelques années la lecture de Borgeaud pour me révéler leur existence et me poser la question de leur attribution à mon arrière-grand-oncle dont nous possédons encore les manuscrits, les articles, la correspondance.

De tout incident concernant sa carrière, il gardait les traces. Ainsi de son refus de servir la Sainte Cène et de ses vaines demandes, répétés pendant 27 ans, pour qu'on le biffe du registre des électeurs de l'Eglise nationale protestante. Car il ne voulait pas d'une Eglise unie à l'Etat et par-dessus le marché sans confession de foi.

Albert Rilliet avait même conservé un échange de correspondance datant de ses études de théologie, relatif à un incident qui l'avait opposé au professeur Cellérier en 1830. « Les Lettres vertes, me disais-je, sont autrement importantes. Pourquoi cette lacune ? »

S'agit-il d'une incartade de jeunesse ? L'anonymat utilisé jadis pour couvrir de trop virulents propos mettait-il le vieillard

¹ Théophile DUFOUR, « Albert Rilliet. Allocution à la Société d'histoire et d'archéologie, le 8 novembre 1883 », dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 22, 1886, p. 305 (Appendice bibliographique, *ibid.*, p. 306-318).

mal à l'aise ? Mais comment accorder le désir de cacher sa faute à ceux qui le suivaient, avec le jugement porté sur lui par son ami Dufour : « Cette intelligence si haute, si sereine, ce cœur loyal et droit ... » ? ¹

Deux autres motifs me paraissaient contredire la supposition de Töpffer reprise par Charles Borgeaud. Tout d'abord l'estime d'Auguste de la Rive pour Rilliet, qui conduisit le premier non seulement à offrir au second en 1844 la chaire de littérature ancienne et moderne, mais à lutter pour le persuader d'accepter et pour obtenir sa nomination par les autres professeurs, Töpffer continuant son opposition. En second lieu le fait, qui ne semble pas avoir étonné Borgeaud, que le même Rilliet, coupable à ses yeux d'avoir publié cinq lettres anonymes en 1839-40, ait fait imprimer sous sa signature en 1840 une épaisse brochure intitulée : *Mémoire adressé à Messieurs les membres du Conseil d'Instruction publique sur la convenance de modifier l'organisation du premier degré des études préparatoires actuellement placé dans l'Académie de Genève* (69 pages et un tableau), suivie en janvier 1841 d'une seconde brochure sur le même thème (54 p.). Le ton en est sérieux, technique, très différent de celui des « Lettres vertes ». Pourquoi l'anonymat en 1839 et le visage découvert en 1840 ? Effet d'un remords, décision réfléchie et quelque peu pénitente de ne plus recourir au secret ? Mais les papiers de Rilliet-de Candolle contiennent les lettres reçues à propos de sa brochure de 1840. Pourquoi, une fois encore, le silence sur celles de 1839 s'il en avait effectivement été l'auteur ? Sur la base de ces interrogations, je me décidai récemment à une recherche minutieuse dans nos papiers. Je rédige, en effet, une histoire familiale ², il me fallait tenter de voir clair.

Je poursuivis mon enquête sur deux plans. Tout d'abord dans ce que les membres de ma famille appellent la « Bibliothèque genevoise » c'est-à-dire une collection de brochures et documents relatifs à Genève commencée à la fin du XVIII^e siècle par Rilliet-Necker. Après quelques sondages je tombai non pas sur le

¹ *Ibid.*, p. 6.

² A paraître dans quelques mois sous le titre *Six siècles d'existence genevoise (1377-1977) : les Rilliet*.

manuscrit des « Lettres vertes », mais sur l'exemplaire personnel d'Albert Rilliet, muni sur le haut de son nom indiquant que les brochures lui appartenaient. Il procédait de même pour tous ses livres. Loin de révéler une qualité d'auteur, la griffe Rilliet-de Candolle annonçait simplement la propriété d'un ouvrage acheté ou reçu. La suite de mon investigation se révéla parfaitement vaine.

Je fus plus heureux dans ma relecture parallèle des documents conservés dans une caisse et classés jadis, soit par Rilliet-de Candolle lui-même, soit par son neveu. À côté des lettres de sa famille et de nombreux correspondants — parmi lesquels Eugène Rambert, Adolphe de Circourt, Merle d'Aubigné, Auguste de la Rive, etc. — je trouvai un paquet entouré d'une bande portant l'indication « Lettres écrites à Mr et Mme Rilliet-de Candolle pendant leur voyage en Hollande 1839 ». L'écriture était celle de Rilliet-Cramer (1848-1904), neveu de Rilliet-de Candolle. La date 1839 — publication des « Lettres vertes » — devenait importante.

Le beau-père d'Albert Rilliet, le banquier de Candolle ¹ s'était rendu en Hollande avec sa femme, en été de cette année, invitant à l'accompagner sa fille Amélie et son gendre Rilliet. Le courrier suivait tant bien que mal aux adresses indiquées, ainsi pour Amsterdam chez MM. Stadnisky et van Heukelom. Une lettre de Suzanne Rilliet, sœur d'Albert, timbrée « Genève 21 août 1839 », raconte, comme elle le faisait d'ordinaire, les événements survenus dans le cercle familial et parmi leurs amis. Un fragment retint mon attention :

« Je n'ai pas bougé tous ces temps excepté samedi que je fus prendre le thé chez les Eugène Colladon. Elisabeth étant enrhumée, je fus seule avec son mari. Il n'y avait de dames que moi et en Messieurs William, Sayous, E. Cramer et F. Pasteur. On voit qu'Albert manque bien à ses amis. Tous m'ont dit qu'ils lui écriraient. Ils étaient fort occupé d'une lettre qui a paru avec la Feuille d'Avis pour soutenir l'incognito des brochures contre l'Académie et pour répondre à un article de M. Roget qui blâmait fortement les écrits non signés. Cette lettre est très méchante

¹ Jacob-Michel-François (1778-1841), l'un des fondateurs de la maison Turrettini, de Candolle et C^{ie}, qui devait devenir Pictet et C^{ie}.

pour M. Roget ; elle est signée *un ami du père de famille*. Je pense qu'on aura autant de peine à découvrir son auteur que celui des brochures. »¹

La bonne Suzanne se trouvait sans s'en douter dans un cercle parfaitement au courant des dessous d'une affaire que son frère connaissait aussi. Nous allons voir à quel titre.

A côté du récit de l'innocente demoiselle, le paquet des lettres reçues pendant le voyage en Hollande en contient une autre qui lève pour la plus grande part le mystère des pamphlets. Elle est signée d'un des participants à l'après-midi Colladon, André Sayous, ami d'Albert Rilliet. Rédigée d'une petite écriture fine d'intellectuel, sa missive date du samedi 24 août. Mise à la poste le même jour, portant aussi le timbre de Ferney 24 août, et celui de Paris 27 août, elle devait arriver, comme l'indique un quatrième timbre postal, à Bruxelles le 28 août (« France par Quiévreux » porte encore ce dernier cachet). Albert Rilliet alla la quérir à la poste restante. Avec ses quatre timbres elle permet de suivre l'itinéraire que parcourait alors le courrier : quatre jours de Genève à Bruxelles via Paris. Voici l'essentiel de ce texte capital pour notre sujet :

« Cher ami, on ne s'accoutume point par ici à ton absence et moi, moins que personne. Je m'étais fait une douce habitude d'aller frapper à ta porte au moindre événement comme au moindre souffle de découragement qui venait abattre mon zèle ; tu ferais travailler un de ces derviches qui passent le jour à contempler le bout de leur nez ; et il est certain que je devrais te renvoyer tous les gens qui me félicitent sur mon *Cawin*, la bonne moitié du mérite t'en revient de droit. »

Les remerciements se poursuivent. J'en laisse tomber une partie. André Sayous était né à Genève le 9 novembre 1808, trois mois avant Albert Rilliet qui était du 5 février 1809. Il venait de publier une *Etude littéraire sur Calvin* à laquelle — nous l'avons vu — son ami Eugène Colladon avait consacré un article élogieux dans le *Fédéral* du 16 août. Calvin, entre amis, était devenu *Cawin*.

¹ Inédit. Archives Rilliet. « William » désigne ici William Turrettini.

Après des vœux pour le succès du voyage, Sayous poursuit :

« Quant à nous autres, gens de céans, nous végétons sans trop de peine et sans beaucoup de plaisir, nous enrageons bien souvent, tu devines à quel sujet, et nous n'avons pas la consolation d'aller exhaler auprès de toi nos indignations vertueuses. Depuis ton départ, il s'est passé quelques incidents plus ou moins prévus et que William t'a racontés dans la lettre qu'il t'a écrite le 21 à Amsterdam : le long mensonge académique des Promotions ; la procession des masques (je regrette de dire que le plus laid de tous était mon honoré cousin le romancier)¹, les chapitres de l'homme assis du *Fédéral*² et la réponse de l'ami du Père de famille. Ce dernier t'aura fait à son ordinaire le poignant récit de tout cela. Il ne me reste qu'à glaner. »

Il suffirait de ce fragment pour pressentir le vrai nom de l'anonyme Père de famille. Il s'agit presque certainement de William Turrettini, ami intime en même temps que cousin issu-de-germain d'Albert Rilliet. Né le 19 avril 1810, avocat, puis en 1837 auditeur de la justice, en 1839 substitut du Procureur général, époux le 7 janvier 1837 de sa cousine Albertine-Bénédictine de la Rive et depuis le 25 décembre de cette même année père d'une petite Hélène. Le pseudonyme choisi correspondait à une réalité qu'Albert Rilliet, dont le mariage demeura stérile, n'aurait pu s'approprier. William Turrettini fut plus tard à deux reprises Procureur général et à ce titre en conflit avec le gouvernement de James Fazy. On comprend que le magistrat, chargé de la poursuite des délits, ait gardé jusqu'au bout cachée son identité avec l'auteur anonyme des « Lettres vertes » de 1839.

Mais revenons à la lettre de Sayous, qui restitue l'atmosphère d'une rencontre semblable à celle à laquelle huit jours auparavant Suzanne Rilliet se trouvait par hasard mêlée. Voici les nouvelles qu'il a glanées pour son ami Rilliet :

« Colladon a fait sur Cawin un article qui n'aura point souri au Recteur, en effet celui-ci le fuit même à la Commission des Collèges ; on y voit des corps supérieurs de l'Instruction publique

¹ Il s'agit sans doute de Töpffer dont Sayous était parent. L'auteur de « Mr Vieux-Bois » ne pardonnait pas à son cousin ses critiques de l'Académie (lettre de Sayous à Auguste de la Rive du 7 mai 1844, Bibliothèque publique et universitaire, ms fr. 2319, f. 141-142, 145-149).

² Sans doute le rédacteur François Roget.

qui n'ont nul souci des lettres, nul encouragement pour les travailleurs, quelque chose comme cela et d'autres traits¹. Aussi a-t-il eu à subir le jour même du tambour-major Martin Baton une *néneloquante* sortie : « Oui, Madame, disait-il à l'épouse en arrivant aux fameuses lettres, oui Madame, ces lettres m'ont fait une impression ppainible, ppainible. » Il a été impossible à Colladon de loger au milieu de ce discours illogique plus de trois syllabes à chaque interruption. En somme le dit Martin est furieux ; je le crois bien, il se sent menacé et, en effet, le pasteur Dufour va lui lancer un mémoire contre l'enseignement mutuel qui lui sera infiniment désagréable². Hier à la Commission des Collèges, le substitut a été frappé de l'aigreur et de l'irritation du Meunier [sans doute le professeur Munier] qui les faisait tomber sur tout le monde, même le Recteur, et très spécialement sur les régents qu'il a en horreur et sur le public « qui se met à tout blâmer ... Vraiment à présent ... chacun a la peau si sensible qu'on n'ose plus rien dire etc. » Si de la Rive est assez sot pour faire la mine au substitut (Dieu le veuille), l'honorable magistrat est homme à faire une proposition au Conseil Représentatif pour demander la révision de la loi sur les corps supérieurs de l'Instruction publique...

« L'auteur de la 1^{re}, de la seconde et de la troisième lettre est en veine ; il a pris un bon parti, c'est d'être extrêmement modéré de ton. Dans ce moment cela est de bonne tactique. Nos amis comptent sur une lettre violente pour les remettre en pied ; et ils ont déjà gagné beaucoup de terrain en exploitant les *personnalités* de la seconde. Du reste, ce que j'en ai vu jusqu'ici est très fort, très vigoureux par le fond et par la forme. Les Académiciens seront frappés non par là où ils sont munis d'une triple cuirasse, mais où ils ne pensent pas qu'on les attaque. Il y a un portrait du vrai professeur que tu connais mieux que moi, dont les anti-thèses sont autant de traits aigus et de coups vigoureusement touchés. Mais tu manques furieusement à l'honorable guerrier ; et je suis bien incapable de remplacer ; enfin il espère que tu seras content ...

Suivent des nouvelles : la démission de Roget (« l'homme assis » du *Fédéral*), les résultats d'élections au Conseil Représentatif où pénètrent Alphonse Turrettini et Fazy-Pasteur — celui-ci « avec une énorme quantité de suffrages (cela est déplo-

¹ Voir l'article signé E. C. dans le *Fédéral* du 16 août 1839.

² Le pasteur Jacques-François Martin, de Chêne. Sur la brochure du pasteur J. A. Dufour, voir Gabriel MÜTZENBERG, *Genève 1830, Restauration de l'Ecole*, Lausanne (1974), p. 417.

nable) ». Quelques mots aussi de Sayous sur une perspective de nomination le concernant. Puis l'écrivain a dû poser sa plume, la reprendre :

« W. qui entre te dit que l'opinion un instant ébranlée se raffermi. Butini t'envoie mille amitiés ainsi que les amis Colladon, tous deux impatients de te revoir. »

Auguste de la Rive attribuait les « Lettres vertes » à un club. Il ne se trompait pas. William Turrettini appartenait comme *père de famille* à un groupe de Jeunes Turcs dans lequel la lettre de Sayous si directe, si vivante nous introduit plus profondément que celle de Suzanne Rilliet.

Une question monte à l'esprit : pourquoi le substitut du Procureur général était-il entré en lice contre l'Académie ? Albert Rilliet et André Sayous étaient des pédagogues-nés qui tous deux accédèrent un temps au professorat. Le premier avait même, à la demande des étudiants en théologie, projeté de leur donner un cours libre, plan qui se heurta à l'opposition de la faculté de théologie. Cette pénible affaire lui valut d'être pour plusieurs — dont Borgeaud lui-même — l'auteur des « Lettres vertes ».

Mais pourquoi William Turrettini, jeune marié, auditeur du droit, substitut du Procureur général, s'est-il attelé à lancer contre l'Académie de nouvelles *Provinciales*, usant, comme jadis Pascal, de l'anonymat ? Peut-être par amitié ? par chevalerie ? par souci de l'intérêt commun — ce qui est conforme à la mission du Procureur général.

J'ai tenté de préciser ce point. William Turrettini a laissé très peu de papiers personnels. Je dois à l'obligeance de son arrière-petit-fils, l'avocat Raymond Perrot, la communication de ce qui subsiste. Par une chance incroyable, deux des rares lettres conservées contribuent à résoudre le problème. Leur auteur est un écrivain connu, un pédagogue souvent cité, Albertine Necker-de Saussure, alors âgée de soixante-dix ans ¹. Elle

¹ Née le 13 mars 1766, morte le 14 avril 1841, elle était la fille d'Horace-Bénédict de Saussure, le vainqueur du Mont-Blanc, et d'Albertine-Amélie, née Boissier. Elle épousa le 19 mai 1785 Jacques Necker, capitaine de cavalerie au service de France, puis syndic. Voir sur elle Etienne CAUSSE, *Madame Necker de Saussure et l'Education Progressive*, Paris, 1930, 2 vol. ; J. DE MESTRAL-COMBREMONT, *Albertine Necker de Saussure 1766-1841*, Lausanne, 1946.

est la grand-mère de William Turrettini et en même temps la grand-tante d'Albert Rilliet¹. Ces deux lettres montrent que l'auteur illustre de *L'Education progressive* porte une part de responsabilité involontaire et indirecte dans la rédaction des « Lettres vertes ».

William Turrettini, fils aîné de Charles Turrettini-Necker, ses examens de droit réussis, son titre d'avocat obtenu, se décida à passer un hiver à Paris où il fit un stage dans une étude. Grâce aux relations que ses parents y possédaient, il fut tout de suite reçu dans plusieurs familles, en particulier celle de la duchesse de Broglie, née Staël-Necker, nièce à la mode de Bretagne de M^{me} Necker-de Saussure. Il participa donc à la vie d'un milieu à l'hospitalité généreuse au moment où le duc de Broglie devenait président du Conseil. Sa grand-mère, tenue au courant par des lettres qui se sont conservées, s'inquiéta devant le tourbillon de soirées dans lequel le jeune juriste était entraîné :

« Te voilà bien lancé dans la haute et dans la bonne société », écrit la vigilante grand-mère à son petit-fils le 11 janvier 1836, « c'est le vœu de tes parents, c'est aussi le tien et tu y réussis à merveille. Moi aussi j'applaudis à cet emploi d'un hiver, mais je porte, je l'avoue, mes vues plus haut que de te voir être *un charmant jeune homme*, chose obtenue et dont par conséquent on se soucie déjà moins. Non que je veuille t'effaroucher par des prétentions pour toi de célébrité ou de gloire, j'y renoncerais tout à fait que je te voudrais pour l'avenir une ligne d'occupations tracée, quelque chose à faire dont tu ne t'exécutasses pas sans remords, car je crois que c'est au prix d'un assujettissement obligé qu'il faut payer la satisfaction intérieure. Les doux liens qu'on désire te faire serrer ne sont pas encore tout à fait cela. Fussent-ils filés d'or et de soie, ils ne rempliraient encore ni toute ta pensée, ni tout le temps², et pourtant, ils ont une certaine vertu assoupissante qui fait qu'à moins de s'être commandé d'avance telle sorte d'activité, on ne fait plus rien. Témoin Albert [il s'agit

¹ Albert Rilliet-de Candolle est en effet le petit-fils d'Horace-Bénédict Rilliet et de Jeanne-Marie Necker, belle-sœur d'Albertine Necker-de Saussure (Albert CHOISY, *Généalogies genevoises*, Genève, 1947, p. 361-362 ; J.-A. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises ...*, t. II, 2^e éd., Genève, 1892, p. 615-616).

² M^{me} Necker-de Saussure fait ici allusion au futur mariage de William Turrettini avec Albertine de la Rive, mariage souhaité par ses parents.

certainement de Rilliet-de Candolle] que je crois bien endormi au sein d'un prétendu bonheur qui le laisse en proie à mille manies bordant les vapeurs. »

La bonne grand-mère s'excuse ensuite de parler à son petit-fils un langage si sérieux mais l'assurant de son affection ajoute : « Si tu me le demandes, je reprendrai ce sujet dans une lettre future ... ».

La lettre future existe aussi, datée du 13 février 1836. Elle reprend le fil, soulignant que, plutôt que de donner des nouvelles vite dépassées, elle aime mieux « traiter un sujet qui ne vieillit point, mon tendre intérêt pour toi me portant toujours à te parler de toi-même. Je vois que tu te connais parfaitement bien, ton caractère, ta situation, l'obstacle qui résulte du manque d'obstacle ... Si les circonstances t'ont été jusqu'à présent trop favorables, il y a pour ce mal une ressource, mets-les contre toi. Non que je te dise assurément de dissiper d'avance ta fortune, de te faire Saint Simonien ou prolétaire tout-à-fait, et de détruire en un mot tous tes avantages. Il y a une autre manière de s'y prendre ... Il faut changer sa situation et il en est telle où l'on se trouve une énergie que l'on ne croyait nullement avoir. »

La recette est simple : il faut te créer un emploi qui soit « un peu au-dessus de tes forces présumées. Les circonstances seraient contre toi puisque tu ne serais pas, ainsi que beaucoup d'autres, favorisé par des habitudes déjà formées ». Et M^{me} Necker en vient à la possibilité qui se présente :

« Cette chaire de droit dont on te parle, je voudrais te la voir accepter, préparé ou non, bien sûre que tu te mettrais bientôt au niveau de l'entreprise une fois commencée. Mon père disputa à 21 ans une chaire de mathématiques qu'il savait bien ne pas obtenir, ayant à faire à un concurrent, M. Bertrand, plus fort que lui, mais il était bien aise de l'occasion de faire de très grands efforts et ainsi de montrer qu'il en était capable ; il eut déjà beaucoup de suffrages, et deux ans après, il eut la place qui lui convenait beaucoup mieux. En revanche ton cousin Albert qui devrait accepter une chaire de philosophie morale répond quand on lui parle, « *c'est un fruit qu'il faut laisser mûrir* », mais le fruit se gâtera et tombera avant d'être mûr, j'en suis bien sûre. Je sais que la place dont je te parle ne pourrait pas encore être occupée par toi, mais en attendant qu'elle te fût proposée, tu pourrais ou

exercer pendant un an ou deux ta profession d'avocat ou remplir l'emploi d'auditeur, emploi bien au-dessous de ta capacité sans doute, mais qui te tiendrait toujours en activité. »

Je laisse de côté les réflexions de M^{me} Necker-de Saussure sur les projets matrimoniaux de son petit-fils. Les fragments de lettre reproduits ici non seulement la montrent redoutant pour William Turrettini « la vie de voyageur et d'homme du monde qui mène droit à l'habitude du désœuvrement, du laissé aller, du décousu dans les intentions », mais révèlent aussi que la brillante intelligence du jeune juriste avait frappé ses professeurs. L'un ou l'autre avait fait miroiter à ses yeux l'éventualité d'une chaire professorale. Il faut relire les « Lettres vertes » à la lumière de cette correspondance. On comprendra que William Turrettini ait pu se servir de sa plume pour protester contre la tactique de l'Académie. On constatera que le problème de la faculté de droit occupe dans les écrits anonymes une place considérable ¹.

Il resterait à définir, en se servant de la lettre de Sayous, quel put être dans la confection des trois premières lettres le rôle d'Albert Rilliet. Sans doute celui d'un conseiller à la fois pour le fond et pour la forme. Moins combatif que l'avocat Turrettini, il l'a peut-être aidé à se modérer. Mais aucune lettre d'Albert Rilliet n'ayant été conservée, ni la lettre de Turrettini écrite de Genève en août 1839 dont parle Sayous, force est d'en rester à des suppositions.

De manière plus générale, les « Lettres vertes » éclairent d'un jour intéressant le problème éternel des nominations professorales académiques. Il est normal qu'un professeur se préoccupe de la continuation de l'enseignement, détecte ceux des étudiants qui pourraient accéder un jour à une chaire et les incite à travailler. Mais les vacances sont imprévisibles et rares, les avis des autres professeurs incertains. A vouloir organiser à l'avance, on risque un jour les ruades des « Lettres vertes ».

Le recteur de la Rive pour sa part ne se découragea pas et continua la prospection de talents. En 1844, il faisait appel à

¹ Comme d'ailleurs dans les tergiversations de l'Académie (voir Ch. BORGEAUD, *op. cit.*, p. 247 et 250).

Rilliet, en 1846 à Sayous, ce dernier pour succéder au vindicatif Töpffer, décédé à la veille de la Révolution radicale ¹.

Une dernière question se pose enfin : celle du manuscrit des « Lettres vertes » découvert par Borgeaud dans la « collection des papiers Rilliet relatifs à l'Académie et tout entier de la main de Rilliet-de Candolle ». Ici nous nous trouvons devant un autre mystère que je renonce pour ma part à élucider. Je me permettrai, par contre de souhaiter que sur l'un des exemplaires des « Lettres vertes » propriété de la Bibliothèque publique et universitaire, on veuille bien biffer l'attribution récente à Albert Rilliet et rétablir celle plus ancienne donnant à l'anonyme de 1839 son vrai nom : William Turrettini ².

Sur un autre exemplaire de la même Bibliothèque publique et universitaire contenu dans un recueil constitué par Pierre Odier, professeur de droit à l'époque, on trouve la mention comme auteur de William Turrettini, avocat, avec le concours de MM. Dufour fils changeur, Rilliet-de Candolle, Colladon substitut,... Bétant, régent, Sayous, ministre et Des Gouttes, avocat.

¹ Le 11 juin 1841, le syndic J.-J. Rigaud déclara, au cours de la séance du Conseil Représentatif, préférer aux écrits sortis d'une plume habile, mais anonyme, une opposition ouverte du genre de celles des Pictet-Diodati, Bellot, Rossi et dont « nous avons un bel exemple dans l'écrit de M. Rilliet-de Candolle relatif à une partie de nos établissements d'instruction publique » (*Mémorial des séances du Conseil Représentatif*, 13^e année, t. II, du 1^{er} janvier 1841 au 30 avril 1841, p. 722).

² Cela par respect de l'exactitude historique et non pour opposer l'un à l'autre Albert Rilliet à son ami de toute la vie William Turrettini, mon arrière-grand-oncle aussi du côté maternel !